

**Comité pour l'unité pour l'interdiction des licenciements, des suppressions d'emplois et de postes des salariés du transport aérien (Aéroports d'Orly et Roissy)**

Le 11 août 2020

Nous sommes 54 salariés du transport aérien, des aéroports de Roissy et d'Orly à avoir rejoint le Comité pour l'unité pour l'interdiction des licenciements, des suppressions d'emplois et de postes, constitué le 16 juillet.

Notre proposition de préparer ensemble une première rencontre nationale pour l'unité pour l'interdiction des licenciements et le maintien de tous les emplois a depuis reçu des réponses positives de groupes de travailleurs et de militants d'Alstom, de Renault, de la Ville de Paris, d'EDF, et de la Smart (Hambach). Dans différentes localités, des appels communs d'organisations politiques se sont également prononcés pour l'interdiction des licenciements.

Les informations qui nous parviennent n'ont fait que confirmer la nécessité d'une telle rencontre.

- Le 23 juillet, nous étions plus de 250 salariés d'Aéroports de Paris avec les syndicats CGT et FO rassemblés au siège après les annonces du P-DG d'ADP qui réclame des mesures de baisse des salaires et un « accord de performance collective » remettant en cause notre statut sans renoncer pour autant à des « *mesures similaires aux compagnies aériennes* » en termes de suppressions d'emploi.
- Alors que des centaines de milliards d'euros sont accordés par le gouvernement et l'Assemblée nationale, aux entreprises qui licencient (sous forme d'aides directes ou de garanties bancaires), comment ne pas partager l'indignation d'un camarade, représentant syndical chez Hop ! (la filiale court-courrier d'Air France qui supprime la moitié de ses effectifs) dans la presse : « *Le comportement de l'Etat, actionnaire d'Air France, est incompréhensible. Il prête sept milliards d'euros à l'entreprise afin de sauver l'emploi et la laisse dérouler son plan de destruction sans rien dire.* »
- Au-delà du transport aérien, c'est une véritable « tempête » de plans sociaux : « *La seconde vague, celle des plans sociaux, touche la France (...). Mise en liquidation, redressement judiciaire, accord de performance collective – par lequel l'entreprise demande à ses salariés des concessions sur leurs rémunérations –, plan de sauvegarde de l'emploi – synonyme, en fait, de suppressions de postes... Se plonger dans la lecture de la presse quotidienne régionale ces dernières semaines, c'est découvrir cinquante nuances de procédures, lesquelles traduisent toutes, à des degrés divers, la tempête que traversent les entreprises françaises* » (Le Monde, 8 juillet).

Comme nous l'avons dit dans notre appel lancé mi-juillet : dans les entreprises, comme dans les organisations à tous les niveaux, la cause de l'interdiction des licenciements et du blocage de tous les plans de suppression d'emploi fait son chemin. En plein été, rassemblements, manifestations et parfois grèves exigent que tous les emplois soient maintenus.

Aussi, pour aider l'unité à se frayer son chemin et parce qu'il y a urgence, nous proposons à tous ceux qui nous ont répondu, et à tous ceux qui se reconnaissent dans l'exigence d'interdiction des licenciements et de préservation de tous les emplois à nous retrouver, **pour une première rencontre de prise de contact le samedi 19 septembre à Paris**, à l'invitation de notre comité de salariés du transport aérien (et dans le respect des règles de prévention de l'épidémie en vigueur).

Pour nous contacter :  
[unite.interdiction.licenciements@gmail.com](mailto:unite.interdiction.licenciements@gmail.com)